



Société à Capital Public au capital de 1 500 000 000 F CFA
Créée par Décret N°71/DF/95 1^{er} mars 1971 et transformée par Décret N°2019/205 du 24 Avril 2019

Public Limited Company (Ltd.) with a capital of CFA Francs 1,500,000,000
Created by Decree No.71/DF/95 of March 1, 1971 and transformed into a Public Limited Company by Decree No.2019/205 of April 24, 2019

DECISION N° 00156 /07/2026/MAGZI SA/DG/CT2/DAAFCO/SM
Déclarant infructueux l'Appel d'Offres National Ouvert n° 002/AONO/MAGZI
SA/DG/CIPM/2026 du 11 Mai 2026 relatif à l'acquisition de deux (02) véhicules pick up pour la
MAGZI SA

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA MAGZI

- VU la Constitution ;
VU la Loi n° 2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des Entreprises Publiques ;
VU le Décret n° 2019/205 du 24 avril 2019 portant transformation en société à capital public de la Mission d'Aménagement et de Gestion des Zones Industrielles ;
VU le Décret n° 2019/206 du 24 avril 2019 portant approbation des statuts de la Mission d'Aménagement et de Gestion des Zones Industrielles ;
VU le Décret n° 2018/855 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
VU la résolution n° 008/11/2019/MAGZI/CA du 27 novembre 2019 donnant délégation des pouvoirs au Président du Conseil d'Administration pour la désignation des Présidents et les membres de la Commission Interne de Passation des Marchés et du Comité d'Arbitrage de d'Examen des recours ;
VU la résolution n° 007/11/2019/MAGZI/CA du 27 novembre 2019 portant adoption des textes relatifs à l'organisation et au fonctionnement de la Commission Interne de Passation des Marchés, de la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés et du Comité d'Arbitrage et de Gestion des recours ;
VU la Décision N° 0018 bis/01/2025/MAGZI.SA/CA/DG/LAA du 30 Janvier 2025 portant désignation du Président, des membres et du secrétaire de la Commission Interne de Passation des Marchés de la MAGZI SA ;
VU l'Appel d'Offre National Ouvert n° 002/AONO/MAGZI SA/DG/CIPM/2026 du 11 Mai 2025 relatif à l'acquisition de deux (02) véhicules pick up pour la MAGZI SA ;
VU le rapport de la CIPM.

DECIDE :

Article 1er : l'Appel d'Offres National Ouvert n° 002/AONO/MAGZI SA/DG/CIPM/2026 du 11 Mai 2026 relatif à l'acquisition de deux (02) véhicules pick up pour la MAGZI SA, est déclaré infructueux ;

Article 2 : La Direction des Affaires Administratives, Financières et Comptables et la Commission Interne de passation des Marchés auprès de la MAGZI sont chargées chacune en ce qui la concerne de l'application de la présente décision.

AMPLIATIONS :

- MINMAP
- ARMP

YAOUNDE, LE - 8 JUL 2026
LE DIRECTEUR GENERAL

CHRISTOL GEORGES MANON

Direction Générale
B.P. : 1431 Yaoundé
Tél./Fax : 00 237 243 620 726
magzicameroun@yahoo.fr
www.magzicameroun.com

Direction Commerciale
Tél. : 00 237 242 721 551

Antenne Yaoundé
Tél. : 00 237 242 772 443

Antenne Bassa
Tél. : 00 237 243 859 583
Tél. : 00 237 233 373 082

Antenne Bonabéri
Tél. : 00 237 233 394 065
Fax : 00 237 233 393 155

Antenne Ngoundéré
Tél./Fax : 00 237 222 251 001

Bureau Ombé
Tél./Fax : 00 237 233 333 647

Bureau Bamenda
B.P. : 378 Bamenda
Tél. : 00 237 233 363 310

Bureau Garoua
Tél. : 00 237 242 701 385

Bureau Bertoua
Tél. : 00 237 242 721 551